



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi six octobre à dix sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2016

Etaient présents :

M.	GAY	Eric	Maire				
M.	LECOURIEUX	Eddie	1^{er} adjoint	Mlle	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale
Mme	LOGOLOGOFOLAU	Ana	2^{ème} adjoint	M.	BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal
M.	DELADRIERE	Bernard	3^{ème} adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	POANIEWA	Pascale	4^{ème} adjoint	M.	MARTIN	Philippe	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	5^{ème} adjoint	Mlle	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	SAKOUMORY	Claude	7^{ème} adjoint	Mme	PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale
M.	CHABAUD	Didier	9^{ème} adjoint	Mme	JANDOT	Monique	Conseillère municipale
Mlle	FROGIER	Vaea	10^{ème} adjoint	M.	SAM	Léonard	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M.	LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	Conseiller municipal	Mlle	VILI	Célestine	Conseillère municipale
M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	Mme	CAILLARD	Françoise	Conseillère municipale

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (Procuration donnée à M. Eric GAY pour les points abordés après son départ de la séance).

Mme Marie-Hélène KATE (Procuration donnée à Mme Pascale POANIEWA).

Mme Claudine VERGER (Procuration donnée à Mme Ana LOGOLOGOFOLAU).

Mme Valérie BOLO (Procuration donnée à M. Frédéric PATIES).

Mme Nadine JALABERT (Procuration donnée à Mlle Rusmaeni SANMOHAMAT).

Mme Fémia MOTUHI (Procuration donnée à Mlle Marie-Thérèse TU).

M. Florent PERRIN (Procuration donnée à M. Philippe MARTIN).

M. Pierre-Henry CHARLES (Procuration donnée à M. Patrick LAUBREAUX).

Mme Hélène MALAVAL (Procuration donnée à Mme Monique JANDOT).

Excusée :

Mme Marie-Pierre BARTHEZ.

Absents :

M. Alain RAVUT.

Mme Lindsay AMOSALA.

M. Jean-Irénée BOANO.

formant la majorité des membres en exercice.

* * * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Mademoiselle Célestine VILI est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 91/16/X

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS
DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION, POUR L'EXERCICE 2016

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 06 octobre 2016,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n°75/2016 du 30 septembre 2016,

Sur proposition de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, en date du 14 septembre 2016, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations détaillées ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574	ASSOCIATION DU CREEK	70 000 XPF
6574	ASSOCIATION DES RESIDENTS DE MAEVA	70 000 XPF
6574	CLOEZIA REBOISEMENT	60 000 XPF
TOTAL		200 000 XPF

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2016 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1^{er} avril 2017**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque association pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui est enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à chaque attributaire.

Le maire certifie que le présent acte

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 06 OCTOBRE 2016

ayant été transmis le **07 OCT. 2016**

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Au Commissaire Délégué

et notifié le

et/ou publié le **07 OCT. 2016**
est exécutoire de plein droit



Le Maire,

Eric GAY

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Services d'Animation et de Prévention (notification attributaires)
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution de subventions en faveur d'associations dans le domaine de la prévention, pour l'exercice 2016.

P.J. : Projet de délibération

Depuis le dernier Conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion s'est réunie le 14 septembre 2016 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

- **L'association du Creek (Plum)** demande une subvention de fonctionnement de 1000 000 FCFP, par courrier réceptionné le 31 août 2016.

⇒ **Avis favorable de la commission pour 70 000 F CFP.** *L'association participe régulièrement aux actions menées par la Ville et à l'amélioration du cadre de vie des habitants du squat « Le creek ».*

- **L'association des Résidents de Maéva (Robinson)** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 FCFP, par courrier réceptionné le 02 septembre 2016.

⇒ **Avis favorable de la commission pour 70 000 F CFP.** *Un travail d'accompagnement est effectué avec le service de la prévention pour pallier aux problèmes relationnels et intergénérationnels entre les résidents. Des actions de proximité sont menées au sein du quartier notamment dans le but de lutter contre les incivilités et la délinquance. L'association participe également activement aux opérations menées par la Ville.*

- **Cloezia Reboisement (La Coulée)** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 FCFP, par courrier réceptionné le 02 septembre 2016.

⇒ **Avis favorable de la commission pour 60 000 F CFP.** *L'association participe au reboisement de différents sites qui ont fait l'objet de sinistres (incendie, éboulement, etc.) Elle a apporté sa contribution au reboisement du parc du Mont-Goumba. L'association souhaite également améliorer le cadre de vie du lotissement et mener des actions pour créer du lien social.*

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 30 SEP. 2016

Le Maire,



Eric GAY